



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20220316_08

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 16 mars 2022 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 mars 2022 s'est réuni en session ordinaire à BRON, Espace Roger Pestourie, 25 place du 11 Novembre 1918 sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 29
Nombre de délégués en exercice : 86

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery); Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Hervé THIBAUD (Bron), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).
Suppléants : Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Éric RAMOS (Jonage), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon),
Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon),
Philippe GUELPA BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon),
Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or).

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé THIBAUD (Bron)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-24-00002 en date du 24 décembre 2021 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2021-02-24/03 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 24 février 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-03-24/02 adoptant le budget primitif 2021 lors du Comité syndical du 24 mars 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-06-16/09 adoptant le budget supplémentaire 2021 lors du Comité syndical du 16 juin 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-09-22/03 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 22 septembre 2021 ;

Vu la délibération n°C-2021-12-15/03 adoptant la décision modificative n°2 lors du Comité syndical du 15 décembre 2021 ;

Considérant qu'après avoir examiné les comptes administratifs 2021, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement (A)	55 623 225,03 €
Dépenses de fonctionnement (B)	36 553 722,72 €
Résultat propre 2021 (C = A – B)	19 069 502,31 €
Excédent de fonctionnement reporté 2020 (D)	4 232 334,08 €
Résultat global fonctionnement 2021 (E = D + C)	23 301 836,39 €
Investissement	
Recettes d'investissement (F)	42 335 946,70 €
Dépenses d'investissement (G)	50 334 474,05 €
Résultat propre 2021 (H= F- G)	-7 998 527,35 €
Déficit Investissement reporté 2020 (I)	-8 224 737,42 €
Solde d'exécution section investissement 2021 (J = H + I)	-16 223 264,77 €
RAR recettes (K)	10 630 783,40 €
RAR dépenses (L)	-17 236 759,99 €
Besoin de financement de la section d'investissement 2021	22 829 241,36 €

(M = J + L - K)	
Résultat fonctionnement reporté sur 2022 (N = E - M)	472 595,03 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **16 223 264,77 €** au budget Primitif 2022 du Budget Principal ;

AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit au Budget Primitif 2022 du Budget Principal :

- en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **22 829 241,36 €**,
- en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté pour **472 595,03 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 54 (169 voix)
 Nombre de délégués avec 8 voix : 16 (dont 4 pouvoirs)
 Nombre de délégués avec 2 voix : 3
 Nombre de délégués avec 1 voix : 35 (dont 1 pouvoir)

Pour : 44 (152 voix)
 Contre : 0
 Abstention : 10 (17 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le



Le Président,

Eric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.